



LA GUZARGUOISE

Journal d'Information de Guzargues

n°72 – mars-avril 2026



Chères Guzarguaises, chers Guzarguois, chers amis,



Je souhaite tout d'abord vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous m'avez à nouveau accordée en me réélisant pour un quatrième mandat. Cet engagement renouvelé est pour moi un honneur et une responsabilité que j'assume avec détermination. Je tiens également à adresser mes remerciements les plus chaleureux à l'équipe municipale sortante pour le travail accompli, ainsi qu'à la nouvelle équipe très peu renouvelée, largement inscrite dans la continuité, qui poursuivra avec engagement et enthousiasme les actions engagées au service de notre village.

Ces dernières années, nous avons ensemble réalisé de nombreux projets structurants qui ont permis d'améliorer notre cadre de vie, de renforcer nos services et de dynamiser la vie locale. Mais aujourd'hui, plus que jamais, nous devons nous tourner vers l'avenir.

Pour ce nouveau mandat, notre feuille de route est claire : poursuivre un développement maîtrisé, préserver notre qualité de vie et préparer l'avenir de Guzargues avec ambition et pragmatisme.

Nous continuerons à gérer rigoureusement les finances communales. Notre objectif reste inchangé : maintenir des taux d'imposition parmi les plus faibles, contenir les dépenses de fonctionnement et engager uniquement des projets compatibles avec les capacités financières de la commune, tout en recherchant systématiquement des financements extérieurs.

Nous poursuivrons l'embellissement du village et la modernisation de nos infrastructures. La rénovation de certaines voiries, l'entretien de nos chemins communaux et, sous réserve de financements, la mise en valeur du cœur du village, notamment autour de la place de l'église, la construction de logements locatifs pour les jeunes feront partie de nos priorités. La sécurité et la qualité des déplacements, à pied, à vélo ou en voiture, resteront au cœur de nos préoccupations. Améliorer le cadre de vie des Guzarguois est également essentiel. Nous continuerons à développer des actions en faveur de la jeunesse, à proposer des activités pendant les vacances et à valoriser nos espaces naturels, comme le bois communal. L'école devra entamer sa rénovation thermique. De nouveaux aménagements, notamment des cheminements piétonniers sécurisés, viendront faciliter le quotidien et encourager les mobilités douces.

Le renforcement du lien social et de la vie culturelle restera une priorité forte. L'Espace socioculturel La Pléiade continuera de jouer un rôle central dans la vie du village. Nous veillerons à en faire un lieu toujours plus vivant, ouvert à tous, avec une programmation culturelle riche et variée, en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Enfin, nous poursuivrons notre engagement en faveur de l'environnement. Préserver nos espaces naturels, développer les pratiques éco-responsables, poursuivre les efforts en matière de transition énergétique, sensibiliser les plus jeunes et protéger notre patrimoine écologique seront des axes majeurs de notre action. Nous souhaitons faire de Guzargues un village toujours plus respectueux de son environnement et de son cadre naturel exceptionnel.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité de notre action, avec la même volonté : agir avec sérieux, proximité et bon sens, au service de l'intérêt général.

Je suis convaincu que, grâce à votre confiance et à l'engagement de tous, nous continuerons à faire de Guzargues un village où il fait bon vivre.

Avec tout mon dévouement,

Pierre ANTOINE
Maire de Guzargues

Vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

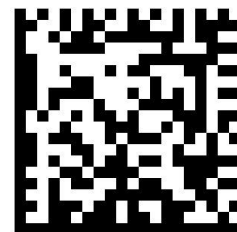
Ne pas jeter sur la voie publique

La Guzarguoise
est éditée et diffusée par la municipalité
de Guzargues à 220 exemplaires
mairie.guzargues@wanadoo.fr
<http://www.guzargues.com>
0467596157
Directeur de la publication :
Pierre Antoine
Comité de lecture :
Vanessa Soury,
Conseil Municipal
Coordination : Claudine Verdier

SOMMAIRE

<i>Élections municipales</i>	2
<i>Vœux de la municipalité</i>	3
<i>Conseils municipaux</i>	3,4,5
<i>Ecoles</i>	6
<i>Ça s'est passé à Guzargues ...</i>	6
<i>Communication</i>	6
<i>Annonces, Agenda, Débroussaillage</i>	7
<i>Mairie, primeur et pizzaiolo à Guzargues</i>	8
<i>Demande de CNI</i>	8

flashcode2.0



Pas de lecteur pour lire ce code ?
Tapez tc7.fr sur votre mobile !

Une nouvelle équipe municipale

Vendredi 20 mars 2026 c'était l'installation du nouveau conseil municipal



Le vendredi 20 mars s'est tenu le conseil municipal d'installation, un moment important dans la vie démocratique de notre commune. Cette séance officielle a permis de mettre en place la nouvelle équipe municipale, élue pour œuvrer au service des habitants et du territoire.

À cette occasion, les membres du conseil ont procédé à l'élection du maire et de ses adjoints. Ont ainsi été élus à l'unanimité :

Pierre Antoine, Maire

Vanessa Soury, 1^{re} adjointe

Jean-Claude Gaud, 2^e adjoint

Virginie Montelon, 3^e adjointe

Christian Lempereur, 4^e adjoint

Claude Mastalerz, conseiller délégué

Ce vote unanime témoigne d'une volonté partagée de travailler dans un esprit de cohésion et d'engagement au service de l'intérêt général.

La nouvelle équipe municipale est désormais pleinement mobilisée pour accompagner les projets de la commune, répondre aux attentes des habitants et poursuivre le développement harmonieux de la commune.

Sur la photo de l'équipe municipale (de gauche à droite) : Bernard Crosnier, Claude Mastalerz, Thierry Malchirant, Caroline Martig, Pierre Antoine, Jean-Claude Gaud, Stéphanie Reboul, Chrystel Marquer, Christian Lempereur, Jean-Marc Sancey, Virginie Montelon, Hervé Flourieuse, Vanessa Soury et Ghislaine Goguet. Estelle Estrenis, excusée, complète cette équipe.

Pierre ANTOINE a adressé ses remerciements à l'ensemble des élus pour leur engagement et a souhaité à cette nouvelle mandature pleine réussite au service de tous.



De gauche à droite

Jean-Claude Gaud, 2^e adjoint

Vanessa Soury, 1^{re} adjointe

Pierre Antoine, Maire

Virginie Montelon, 3^e adjointe

Christian Lempereur, 4^e adjoint

Vœux 2026 de la Municipalité à la population

Cérémonie des vœux 2026 : un moment de convivialité et de bilan pour Guzargues



Vendredi 9 janvier, le maire, entouré de son conseil municipal, et de nombreux maires des communes de la CCGPSL, présentait ses vœux aux Guzarguois à l'occasion de la nouvelle année 2026. Près de 200 habitants avaient répondu présents pour assister à cette traditionnelle cérémonie, marquant un temps fort de la vie communale.

Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, la soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail préparé par le traiteur Dock GR de Saint-Martin-de-Londres, permettant aux participants d'échanger et de partager un moment de proximité.

Contexte préélectoral oblige, le maire a dressé un bilan synthétique de l'année écoulée, sans toutefois détailler les principales actions à venir pour 2026. Il a néanmoins rappelé les grandes orientations et les projets menés par la municipalité.

Retour sur les actions menées

Au cours de l'année, la commune a concentré ses efforts autour de six grandes thématiques.

Espace La Pléiade

La municipalité a poursuivi le développement d'une offre socioculturelle riche, dans la continuité de 2025. Un travail important a été mené sur la programmation d'animations culturelles ainsi que sur l'acquisition de livres et de ressources numériques. Les habitants sont invités à participer activement à cette dynamique en proposant leurs idées et en faisant découvrir de jeunes artistes. L'ambition est claire : faire des Guzarguois les acteurs et bâtisseurs de ce lieu culturel.

Voiries

Le chemin du Mas des Violettes jusqu'au Mas du Lirou a été entièrement réhabilité, améliorant ainsi les conditions de circulation et la sécurité des usagers.

Travaux et transition énergétique

La commune a engagé la modernisation de son parc d'éclairage public avec le passage à la technologie LED. À terme, cette démarche devrait permettre de réaliser jusqu'à 40 % d'économies sur la facture d'électricité.

Par ailleurs, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le site de La Pléiade, avec pour objectif de renforcer l'autonomie énergétique de la commune.

Assainissement collectif

Les études relatives à la création d'un nouveau bassin de lagunage ont été lancées, dans le cadre de la compétence de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Cette cérémonie des vœux a ainsi permis de revenir sur une année d'actions concrètes tout en réaffirmant la volonté municipale de poursuivre le développement de la commune, en lien étroit avec ses habitants.

Les Conseils Municipaux

L'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie ou sur le site Internet.

Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 à 18H15

Étaient présents : Mesdames GOGUET Ghislaine, MARQUER Chrystel, MARTIG Caroline, MONTELOON Virginie, REBOUL Stéphanie, SOURY Vanessa.

Messieurs ANTOINE Pierre, CROSNIER Bernard, FLOURIEUSSE Hervé, GAUD Jean-Claude, LEMPEREUR Christian, MALCHIRANT Thierry, MASTALERZ Claude, SANCEY Jean-Marc,

Excusés : Madame ESTRENIS Estelle procuration à MONTELOON Virginie

➤ Election du Maire

Pierre Antoine propose sa candidature et est élu Maire à l'unanimité

➤ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints,

Le Maire Pierre Antoine propose la création de 4 adjoints

Les membres du conseil ont élu à l'unanimité les 4 adjoints suivants :

Vanessa Soury, 1^{re} adjointe

Jean-Claude Gaud, 2^e adjoint

Virginie Montelon, 3^e adjointe

Christian Lempereur, 4^e adjoint

➤ Création d'un Conseiller Délégué

Pierre Antoine propose que Claude Mastalerz soit Conseiller Délégué aux travaux et aux voiries

Voté à l'unanimité

➤ Lecture et remise d'une copie de la charte de l'Elu Local

Le maire lit à tout le conseil la charte de l'Elu Local

Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2026 à 18H30

Etaient présents : Mesdames ESTRENIS Estelle, GOGUET Ghislaine, MARQUER Chrystel, MARTIG Caroline, MONTELOU Virginie, SOURY Vanessa.

Messieurs ANTOINE Pierre, CROSNIER Bernard, FLOURIEUSSE Hervé, GAUD Jean-Claude, LEMPEREUR Christian, MASTALERZ Claude, SANCEY Jean-Marc,

Excusés : REBOUL Stéphanie procuration à SOURY Vanessa, MALCHIRANT Thierry procuration à ANTOINE Pierre

➤ Approbation du compte rendu du 18/12/2025

Approuvé à l'unanimité

➤ Désignation des délégués à Hérault Energie, Cf. tableau ci-dessous

➤ Désignation des délégués au Collège François Mitterrand de Clapiers, Cf. tableau ci-dessous

➤ Désignation des délégués au SIVU des écoles Assas / Guzargues, Cf. tableau ci-dessous

➤ Désignation des délégués au SMGC (Syndicat Mixte Garrigues / Campagne), Cf. tableau ci-dessous

➤ Désignation du délégué et du suppléant à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, Cf. tableau ci-dessous

➤ Création des Commissions Communales, Cf. tableau ci-dessous

➤ Délégations de fonctions, et de signatures

Délégation aux adjoints et signatures correspondantes

Vanessa Soury : Culture, communication, animation, enfance et jeunesse

Jean-Claude Gaud, Environnement : sécurité, transition énergétique/écologique

Virginie Montelon : Urbanisme, CCAS

Christian Lempereur : Patrimoine, vie associative

➤ Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué,

Les indemnités de fonctions sont établies selon le code général des collectivités en % de l'indice brut 1027 :

Maire : 44,3, 1^{er} adjointe : 11,77, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} Adjoint et conseiller délégué : 8,82

➤ Création des Commissions communales,

Votées à l'unanimité

➤ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Délégation pour des paiements de factures jusqu'à 5000€, signature d'emprunts jusqu'à 100 k€, sollicitation d'avocats

Votées à l'unanimité

➤ Dématérialisation des convocations aux réunions et des envois des comptes rendus des réunions du conseil municipal

Voté à l'unanimité

➤ Désignation du Délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale : CE de la fonction publique), Cf. tableau ci-dessous

➤ Désignation du Correspondant Défense, Cf. tableau ci-dessous

➤ Fusion des écoles Assas / Guzargues

Un projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire a été étudié par l'inspection académique en concertation avec l'équipe enseignante, le SIVU des Ecoles et les conseils municipaux d'Assas et Guzargues. Cette fusion vise à renforcer la cohérence pédagogique entre les cycles, à favoriser un travail d'équipe plus fluide et coordonné, et à optimiser les missions de direction grâce à un temps de décharge élargi pour la future directrice.

Monsieur le Maire indique que, lors des Conseils d'école extraordinaires réunis le 19 février 2026, les enseignants des écoles maternelle et élémentaire, les parents d'élèves élus, la Présidente du SIVU ainsi que le Maire d'Assas ont émis un avis favorable à la fusion des deux écoles Assas-Guzargues.

Monsieur le Maire précise que le SIVU des écoles Assas-Guzargues, réuni le 23 février 2026, a approuvé cette fusion à la majorité de ses membres.

La nouvelle entité scolaire issue de cette fusion prendra le nom d'« École primaire Assas-Guzargues » à compter du 1er septembre 2026.

Cette fusion n'aura aucune incidence sur les conditions d'accueil des élèves ni sur les modalités de gestion assurées par le SIVU.

Voté à l'unanimité

HERAULT ENERGIES	
TITULAIRE	Claude Mastalerz
SUPPLEANT	Thierry Malchirant
COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	
TITULAIRE	Hervé Flourieusse
SUPPLEANT	Chrystel Marquer
SIVU DES ECOLES	
REPRESENTANT 1	Hervé Flourieusse
REPRESENTANT 2	Pierre Antoine
REPRESENTANT 3	Vanessa Soury
REPRESENTANT 4	Estelle Estrenis
REPRESENTANT 5	Chrystel Marquer
REPRESENTANT 6	Jean Marc Sancey
SYNDICAT GARRIGUE / CAMPAGNE	
TITULAIRE	Pierre Antoine
TITULAIRE	Christian Lempereur
SUPPLEANT	Jean Claude Gaud
SUPPLEANT	Bernard Crosnier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC ST LOUP	
TITULAIRE	Pierre Antoine
SUPPLEANT	Vanessa Soury
CNAS (CE FONTION PUBLIQUE)	
TITULAIRE	Virginie Montelon
SUPPLEANT	Bernard Crosnier
CORRESPONDANT DEFENSE	
TITULAIRE	Jean Claude Gaud
SUPPLEANT	Pierre Antoine

➤ Création de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Président : Pierre ANTOINE, Titulaires : Jean Claude GAUD, Virginie MONTELO, Vanessa SOURY

Suppléants : Claude MASTALERZ, Jean Marc SANCEY, Chrystel MARQUER

Voté à l'unanimité

➤ Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas l'ordre du jour, si le conseil Municipal le décide. RAS. Fin de séance 20h30.

Ça s'est passé à Guzargues

Quand Guzargues fête la Saint Patrick

Vendredi 27 mars, la salle La Pléiade a vibré aux couleurs de l'Irlande à l'occasion de la fête de la Saint-Patrick, réunissant 70 convives dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Pour célébrer comme il se doit cette tradition festive, la bière était à l'honneur, accompagnée d'une généreuse choucroute qui a régalé les participants. Côté animation, l'association MegustaGuz avait soigneusement préparé une sélection musicale entraînante, mêlant sonorités celtiques et airs festifs, invitant petits et grands à partager un moment de joie et de bonne humeur. Entre rires, discussions et musique, cette soirée a su rassembler les participants autour de l'esprit de la Saint-Patrick, dans une atmosphère authentique et festive.



Environnement

Attention aux chenilles processionnaires

Chaque printemps, de nombreux chiens et chats sont victimes des chenilles processionnaires, particulièrement dangereuses à la sortie de l'hiver lors de leur migration. Le reste de l'année, elles restent dans des cocons situés en hauteur dans les arbres : c'est à ce moment qu'il est essentiel d'agir pour prévenir les risques.

Pour les éliminer, il faut couper les branches portant les cocons en se protégeant soigneusement (gants, vêtements couvrants), puis les récupérer sans les faire tomber et les brûler, seule méthode vraiment efficace. Si les cocons sont inaccessibles, il est possible d'installer des pièges autour des troncs pour capturer les chenilles lors de leur descente, avant de détruire les sacs collecteurs.

Agir en amont permet ainsi d'éviter les accidents et de protéger les animaux au printemps.

Consultez les meilleurs moyens de lutte contre les chenilles processionnaires et les premiers conseils de nos vétérinaires en cas de contact accidentel entre votre animal et une chenille : <https://www.urgences-veterinaires.fr/le-blog-3115-chenilles-processionnaire-1-mois-nour-eliminer-les-cocons#eliminer>



Les inscriptions aux écoles pour la Rentrée 2026 sont ouvertes du lundi 23 février au lundi 31 août 2026

Sont concernés les enfants nés en 2023 entrant en Petite Section, ceux entrant en CP, les nouveaux arrivants ou qui souhaitent s'inscrire pour la 1ère fois à l'école publique Assas-Guzargues.

Merci de vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site www.guzargues.com (rubrique Ecoles) ou disponible en mairie.

Il vous sera délivré un certificat d'inscription, avec lequel vous devrez vous rendre

à l'école (sur RDV avec la Directrice) muni, si besoin, du certificat de radiation,

si votre enfant vient d'un autre établissement et du carnet de santé.

Ecole maternelle – Directrice Mme Régnier – 04.67.59.77.25 ou ce.0341841S@ac-montpellier.fr –

Ecole élémentaire – Directrice Mme Bertone – 04.67.59.63.71 ou ce.0340162S@ac-montpellier.fr

Fusion des écoles maternelle et élémentaire

Un projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire a été étudié par l'inspection académique en concertation avec l'équipe enseignante, le SIVU des Ecoles et les conseils municipaux d'Assas et Guzargues. Cette fusion vise à renforcer la cohérence pédagogique entre les cycles, à favoriser un travail d'équipe plus fluide et coordonné, et à optimiser les missions de direction grâce à un temps de décharge élargi pour la future directrice. Cette fusion a été votée par le conseil d'école, le SIVU et les deux communes d'Assas et Guzargues.

« L'École primaire Assas-Guzargues » sera opérationnelle à compter du 1er septembre 2026



Brigade de Gendarmerie Jacou-Clapiers

Ce lundi 05 janvier 2026, avait lieu la prise de commandement du Major Jérôme DESTRUEL. A cette date il est devenu officiellement commandant de la brigade territoriale de de gendarmerie de Jacou-Clapiers. La prise d'arme a été présidée par le chef d'escadron Damien Lefebvre, commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Castelnau le lez. Les maires de la circonscription et les polices municipales étaient invités. La Brigade de Jacou-Clapiers s'étend sur un territoire de 71 km² et couvre 30 000 personnes.

En 2025 c'est plus de 1800 interventions, avec un temps d'intervention très court de 8 minutes.

Les communes de Guzargues et Saint Vincent de Barbeyrargues sont les communes avec le moins d'interventions, moins de 9.

Un nouveau commandant de Brigade



Communication



Chers Guzarguois,

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement de deux nouveaux outils numériques conçus pour renforcer notre lien avec vous et améliorer la communication au sein de notre charmante commune : notre compte Instagram officiel et l'application Intra-muros !

Suivez-nous sur Instagram ! @villageguzargues

Notre compte Instagram est désormais actif et prêt à vous tenir informés en temps réel des actualités locales, des événements à venir, et des initiatives communautaires. En nous suivant, vous aurez un aperçu exclusif de la vie de notre village, des projets en cours, et des moments forts qui font la richesse de notre quotidien.

Rejoignez-nous dès aujourd'hui sur Instagram et soyez les premiers à découvrir les coulisses de notre village ! Et Merci à Hannah Lempereur, notre community manager !

Téléchargez l'application Intra-muros !

Pour aller encore plus loin dans notre démarche de proximité, nous avons adopté l'application Intra-muros (qui remplace l'application Info-flash). Cette application gratuite et intuitive vous permettra de :

- Recevoir des alertes majeures, météo et des notifications importantes concernant la vie de la commune.
- Consulter le calendrier des événements locaux et y participer activement.
- Accéder facilement aux services municipaux et retrouver les principales informations communales
- Signaler des incidents ou des problèmes directement depuis votre smartphone.

L'application Intra-muros est disponible dès maintenant sur les plateformes iOS et Android. Téléchargez-la sans attendre et abonnez-vous aux notifications de Guzargues pour rester connecté avec votre mairie et vos voisins !

Ensemble, faisons de notre commune un lieu encore plus vivant et interactif. Nous comptons sur votre participation active pour faire de ces nouveaux outils numériques un véritable succès.

à très bientôt sur Instagram et Intra-muros !

Annonces

Cours de tournage sur bois

Contact : Nathalie Remy 0688067745
boisdesenteurscreations@gmail.fr

Ostéopathe D.O

Laurent BEVIA Guzarguais
Cabinet sur Castries tél : 0623302256
Sur Doctolib

Cours de conversation d'anglais à Guzargues

Petits groupes de 6 à 8 personnes
mardis après-midi de 14h30 à 16h
Niveau : Intermédiaire et + (niveau B1/B2)
Prix : 240 euros/an (30 sessions) sur base de 8 participants
Renseignements et inscriptions : Véronique Grainger
Tél : Me laisser un petit message audio
ou sms au 07 86 25 85 24

Pose de panneaux photovoltaïques et climatisation

Patrice Paul 0467021047 relationclient@aeris34.fr

Cours de stretching le mardi de 13h30 à 14h30 et de Pilates le mercredi de 18h à 19h à l'Espace La Pléiade

Tarifs à l'année : 240€
Renseignements et inscription :
Aurélié SABATIER – 06.87.37.74.18
sabatier.aurelie2@gmx.com – www.coaching-pilates.fr

Nouveau service à Guzargues, prothésiste ongulair

Nails chez Chatou
Route du Lirou
0766075322

Agenda

☞ LA DECHETERIE MOBILE INTERCOMMUNALE SERA CHEMIN DU MAS DES VIOLETTES

Les vendredis et samedis 12 et 13 juin – 18 et 19 septembre

Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les samedis 9h à 12h et de 13h à 16h

☞ FRENCH-COIN-COIN, La Compagnie de la Panthère Noire, Public familial dès 3 ans, entrée libre

Samedi 11 avril à 16H00 salle La Pléiade

☞ ATELIER NUMERIQUE JEUNESSE D'INITIATION A LA PROGRAMMATION

Mardi 21 avril 2026 14h30-16h00

Les Numériques du Pic vous proposent leurs ateliers numériques pour le mois de avril 2026, à destination des 6-14 ans. Inscription obligatoire auprès des médiathèques (places limitées)

☞ CEREMONIE DU 8 MAI

Vendredi 8 mai 11h30 Eglise Saint Michel

☞ ATELIER FLEURS EN PAPIER

Jeudi 28 mai de 09h30 à 12h00 Espace La Pléiade

☞ THEATRE

CIE le cœur à Barbe pour la représentation salle La Pléiade

Vendredi 2 octobre à 20h30 Espace La Pléiade

☞ ATELIER NUMERIQUES

Du mercredi 01 au jeudi 30 avril 2026, gratuits et ouverts à tous

Inscription obligatoire : numeriquesdupic@ccgpsl.fr ou 04.67.55.87.26

☞ FETE DE GUZARGUES

Vendredi et Samedi 26, 27 juin

☞ SALON DES ARTISTES avec la participation des artistes de Saint Vincent de Barbeyrargues

Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 septembre Espace La Pléiade

☞ SORTIE DES AINES

Vendredi 11 septembre (à confirmer)

☞ JEUX DE CARTES A LA PLEIADE

Les mercredis après-midi de 14h à 17h salle La Pléiade

☞ SALON LITTERAIRE

Dimanche 11 octobre Espace La Pléiade (à confirmer)



Débroussaillage : une obligation légale

Les incendies de forêt font partie des risques naturels majeurs auxquels la commune de Guzargues est confrontée.

Les obligations légales de débroussaillage permettent d'assurer la prévention des incendies de forêt, de faciliter la lutte contre ces incendies et d'en limiter les conséquences.

En débroussaillant votre terrain en prévention du risque incendie, vous contribuez à protéger la forêt et les espaces naturels combustibles. Vous protégez également votre habitation en évitant que les flammes n'atteignent votre logement. Outre les dommages matériels à déplorer lors de certains incendies de forêt, il faut avoir conscience que la non-conformité des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) augmente fortement l'exposition des personnels chargés des actions de protection et de lutte contre les feux de forêt. Face à ce risque, la commune de Guzargues, avec l'appui des services de l'Etat, s'implique depuis de nombreuses années pour assurer l'application effective des obligations légales de débroussaillage.

Des obligations légales incombent aux propriétaires. Tout propriétaire dont la parcelle est située dans une zone exposée aux incendies de forêt ou implantée à moins de 200 m de celle-ci, a l'obligation de débroussailler la totalité du terrain si celui-ci se trouve en zone urbaine ou s'il fait partie d'un lotissement.

Le débroussaillage doit également être réalisé aux abords des constructions sur un rayon de 50 m, même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines.

POUR VOUS
POUR EUX



Recensement Militaire

Les Françaises et les Français **nés en 2010** sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Se présenter en Mairie muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Rappel sur les obligations du propriétaire d'un animal. Prévenir les morsures de chien

Les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés. Il suffit en effet qu'il ne soit plus sous votre surveillance effective, qu'il se trouve hors de portée de votre voix ou de tout instrument sonore permettant de le rappeler, ou encore qu'il soit éloigné de vous d'une distance de plus de 100 mètres pour être considéré comme en état de divagation, ce qui est interdit. De la même façon, un chat est considéré en état de divagation s'il est non identifié (absence de tatouage), s'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou s'il est trouvé à plus de 1000 mètres de votre domicile.... En tant que propriétaire de l'animal, vous êtes responsable des blessures (morsures, griffures...) qu'il peut causer à autrui ainsi que des dommages matériels occasionnés (vêtements déchirés, dégâts dans le jardin...), même si vous n'avez commis aucune faute (article 1385 du Code civil)

Élagage

Il est rappelé que les propriétaires des parcelles en bordure de voie publique sont tenus à l'élagage des arbres en bordure de voie : cet élagage prévoit que les végétaux ne doivent pas empiéter sur ou au-dessus du domaine public.

Diffusion des messages par e-mail ou/et sms

Afin de diffuser rapidement les dernières informations, grèves des bus, des écoles etc., avertir des messages d'alertes de la préfecture, mais aussi dans un souci d'économie de papier, nous souhaitons intensifier l'usage d'**Internet et du sms**. Pour cela inscrivez-vous à la **newsletter** sur le guzargues.com et aux alertes **Intra-muros**

Mairie : secrétariat. Allo Mairie ou un mail à la mairie

La mairie sera fermée du 4 au 15 mai, une permanence sera assurée les mardis 5 et 12 mai après midi

Vous constatez qu'un lampadaire est en panne, appelez la mairie ou envoyez un mail en indiquant le N° inscrit sur le mat

Permanence du maire et des adjoints

Sur rendez-vous le mardi après midi

Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher de la mairie qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet

Déclaration préalable : pour tout projet de rénovation du bâtiment (volet, façade, clôtures..) et construction inférieure ou égale à 20m2 de surface de plancher (abri de jardin, véranda, extension, piscine,..)

Permis de construire : pour tout projet de construction nouvelle ou extension du bâtiment supérieure de 20m2 de surface de plancher.

Un primeur à Guzargues

Un primeur tous les mercredis à Guzargues

L'entreprise familiale « Au jardin des Sablettes », primeur depuis 3 générations vous propose fruits, légumes et œufs du Pic St Loup tous les mercredis de 8h à 12h30 sur la place de la mairie. [facebook.com : aujardinessablettes](https://www.facebook.com/aujardinessablettes)



Un Pizzaiolo à Guzargues

Tous les mardi après-midi, retrouvez Martin et son camion sur le parking de la mairie pour savourer des pizzas toutes chaudes, cuites devant vous et servies avec le sourire.

Passez commande dès midi par téléphone au 07.66.42.22.33 ou directement sur place dès 16h30 et jusqu'à 21h

Premières pizzas prêtes à 18h30...



Demandes de CNI pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en mairie

Afin de faciliter l'accessibilité des démarches administratives des personnes étant dans l'incapacité totale de se déplacer, il est dorénavant possible de vous adresser directement à votre mairie de résidence pour le renouvellement de la carte nationale d'identité.

Justificatifs pour bénéficier de ce service :

Les usagers devront transmettre, en premier lieu, à leur mairie de résidence, un certificat médical constatant l'impossibilité de se déplacer, ainsi qu'une copie de leur CNI périmée. Le CERT (Centre d'expertise et de ressource titres) pourra ainsi inclure l'usager dans sa tournée.

Documents nécessaires à la composition d'un dossier de renouvellement de Carte Nationale d'Identité :

Une fois que l'usager aura reçu l'accord de principe quant au passage à son domicile du Dispositif de Recueil mobile, il devra transmettre à la mairie un dossier comportant notamment une photo de moins de 6 mois, la copie de l'ancienne carte d'identité, la copie de l'acte de naissance si la mairie de naissance n'est pas reliée à COMEDDEC et un justificatif de domicile.

En complément, en cas de tutelle, il faudra joindre l'accord du tuteur, le jugement de tutelle et la copie de la Carte Nationale d'Identité du tuteur.

En cas de renouvellement de la Carte Nationale d'Identité pour perte ou vol, une déclaration de perte devra être remplie accompagnée d'un timbre fiscal de 25 euros.

Au cas par cas, des pièces supplémentaires pourront être demandées pour assurer la complétude du dossier.

Les originaux devront être présentés le jour du passage du Dispositif de Recueil mobile.

Passage du Dispositif de Recueil mobile :

Dès que le CERT aura reçu les dossiers complets des usagers désirant bénéficier du passage d'un Dispositif de Recueil mobile, il fixera un calendrier en concertation avec les mairies et les usagers concernés.

Deux agents du CERT se présenteront au domicile de l'usager. Il est recommandé qu'un membre de la famille ou un tiers aidant soit présent auprès de l'usager pour assurer le bon déroulement de la prise de demande.

